

Compte rendu réunion de conseil municipal du 27 octobre 2016, Messieurs TURPIN et GOUSSIN sont excusés.

Modification Transfert et Restitution de compétences au sein de la Communauté de communes du Val de Sée en vue de la fusion des communautés du sud-Manche.

Au vu de l'arrêté préfectoral du 3 octobre dernier portant fusion des communautés

_ Avranches-Le Mont St Michel

_ Le Mortainais

_ St Hilaire du Harcouët

_ St James

_ Le Val de Sée

Une mise à plat des compétences est obligatoire.

Certaines compétences voient leur intitulés modifiées, d'autres sont transférées au nouvel EPCI et enfin les dernières sont restituées aux communes.

Compétences avec un intitulé modifié

Compétences obligatoires

<i>Intitulé actuel</i>	<i>Nouvel intitulé</i>
Actions de développement économique	Développement économique
Aménagement de l'espace	Aménagement de l'espace
Politique du logement et du cadre de vie	Equilibre social de l'habitat
Protection et mise en valeur de l'environnement	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
	Politique de la ville
	Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations
	Accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Création, Aménagement et Entretien de la voirie d'intérêt communautaire	Création Aménagement et Entretien de voirie d'intérêts communautaire
Construction, Entretien et Fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements pré-élémentaire dans le respect de la carte scolaire	Construction, Aménagement, Entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
Action sociale d'intérêt communautaire	Action sociale d'intérêt communautaire Création et Gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

Assainissement et Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif	Assainissement des eaux usées
	Action sociale
	Tourisme
	Economie
	Culture
	Secours et incendie
	Agence postale
	Participation au collège
	Mandats de maîtrise d'ouvrage public

Compétences transférées

- _ Organisation de la mobilité
- _ Politique de la Ville

Compétences restituées

- _ Eparage
- _ Electrification rurale
- _ Mise en place de l'éclairage public au carrefour de l'embranchement
- _ Réalisation des VRD pour les lotissements HLM menés sur les communes ayant une population inférieure à 1 500 habitants.

Les membres du conseil valide l'ensemble de ces modifications tout en constatant qu'il est difficile de porter un jugement au vu du rythme des changements.

Comme le prévoit la Loi, la commune de St Laurent de Cuves sera représentée par le Maire et la 1^{ère} adjointe à la communauté d'agglomération le Mont St Michel-Normandie.

Vente de l'immeuble 8 impasse du presbytère.

Le conseil municipal a accepté l'offre d'achat faite par l'actuelle locataire, Mme HONORE ZAHER au prix de 175 000 €. Le conseil autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches utiles à la réalisation de cette vente.

Travaux logements rue des écoles

Quelques modifications ou suppléments de travaux entraînent des + ou – value ; + 6 060 € HT en maçonnerie, + 652.87 € HT en serrurerie + 1 270 € HT en menuiserie intérieure + 91.13 € HT en couverture. Des devis en – value sont attendus en peinture et plomberie.

Le logement du 1^{er} étage est loué à compter de la mi-décembre à Mme Eliane GRAZIOLI au prix de 380 €. Le studio du rez de chaussé est libre ; loyer de 350€.

Convention Commune FDGDON

Autorisation de signature de la convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour un coût de 33 € pour l'année 2016.

Le FDGDON propose des actions de sensibilisation et de prévention pour les frelons asiatiques et chenilles urticantes (surveillance des nids, protection des ruchers, actions de destruction des nids

de frelons asiatiques et de lutte contre les chenilles urticantes). Le fait de conventionner avec cet organisme permet d'abaisser le coût de destruction des nids.

Instruction du droit des sols

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'assurera plus le service de l'instruction des autorisations de construction pour toutes les communes ayant un PLU Carte communale.

Le syndicat mixte du pays de la Baie du Mont St Michel a créé un service payant pour pallier à cet état. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une convention avec cet organisme pour l'instruction de certaines demandes d'autorisations (Permis de construire, Déclaration de travaux, Certificat d'urbanisme opérationnel)

Frais de fonctionnement de l'école de St Pois année scolaire 2015-2016

8 enfants de la commune sont en primaire, coût 457 € par enfant et 8 en maternelle, Coût 919 € par enfant. Il sera versé 11 008 € à la commune de St Pois.

Mise à disposition de la licence IV

La commune est propriétaire d'une licence 4^{ème} catégorie. Elle peut être mise à disposition d'une association à condition que l'un ses membres soit titulaire du permis d'exploiter. Le conseil municipal met à disposition la licence 4^{ème} catégorie à l'association « Roc en baie » dont l'un des membres a suivi cette formation.

Divers

- _ Subvention de 50 € par enfant pour un voyage scolaire organisé pour le collège de Villedieu les Poêles

- _ Autorisation de versement de l'indemnité de gardiennage de l'église de 119.55 € à la paroisse de St Pois.

- _ Admission de la somme de 19.08 € en non-valeur pour le solde d'une dette ancienne.

- _ Vote d'une subvention exceptionnelle de 2000 € en faveur de l'association ST LAURENT 2006. (Remboursement des frais engagés pour l'animation de l'après-midi du 10 septembre)

- _ La commune a des logements à louer dans le bourg, se renseigner à la Mairie.

- _ Passage de la caravane du TELETHON le samedi 3 décembre vers 11-11 h 15 au bar « le papillon », Urne à disposition pour déposer vos dons en mairie.

- _ Porte ouverte logements route de Cuves le 3 décembre de 10 à 12 h.